

Date de mise en ligne :

ARRETE N° 2025/197

Page 2025/203

NOMINATION D'UN REGISSEUR DE RECETTES TITULAIRE ET DE MANDATAIRES – PISCINES MUNICIPALES

7.1 – Décisions budgétaires

Le Maire de La Charité-sur-Loire ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal lors de ses séances du 3 juillet 2020 et du 20 décembre 2021 accordant délégation à Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2011/230 en date du 17 juin 2011 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits des activités des piscines municipales ;

Vu l'arrêté n° 2017/351 en date du 3 octobre 2017 portant sur l'avenant n°1 à la création de la régie Piscines Municipales ;

Vu l'arrêté n° 2020/240 en date du 30 juin 2020 portant sur l'avenant n°2 de la création de la régie Piscines Municipales ;

Vu l'arrêté n° 2020/297 en date du 13 juillet 2020 portant sur l'avenant n°3 de la création de la régie Piscines Municipales ;

Vu l'arrêté n° 2024/184 en date du 19 juin 2024 portant sur l'avenant n°4 de la création de la régie Piscines Municipales ;

Vu la délibération et les décisions concernant les tarifs 2025 ;

Vu l'avis conforme du responsable du Service de Gestion Comptable en date du 30 mai 2025.

Considérant la nécessité de nommer un régisseur et un mandataire de la régie piscines municipales.

DECIDE

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2024/184 du 19/06/2024 est annulé et remplacé par le présent à compter du 1^{er} juin 2025.

ARTICLE 2 : Monsieur Julien LARRAGOYTI est nommé régisseur titulaire de cette régie de recettes, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévus dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 3 : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur Julien LARREGOYTI sera remplacé par :

- Monsieur Aurélien MULLER, 1^{er} mandataire suppléant,
- Monsieur Hervé SADON, 2^{ème} mandataire suppléant,
- Madame Florence LECHAUGUETTE, 3^{ème} mandataire suppléant,
- Madame Michèle BONAL, 4^{ème} mandataire suppléant du 1^{er} juillet au 31 août 2025,
- Monsieur Anas BOUKHABZA, 5^{ème} mandataire suppléant du 1^{er} juillet au 31 août 2025.

pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie piscines municipales, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 4 : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produit autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau code pénal.

ARTICLE 5 : Le régisseur titulaire et les mandataires suppléants sont tenus d'appliquer, chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle 06 031-A-B-M du 21/04/2006.

ARTICLE 6 : La présente décision sera inscrite au Registre des décisions et délibérations de la ville de La Charité-sur-Loire.

ARTICLE 7 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire, au Service de Gestion Comptable et à la Direction Générale de la Ville.

Fait à La Charité-sur-Loire,
Le 10/06/2025



Le Maire,
Henri VALÈS

Pour le Maire, par délégation,
Le Premier Adjoint,

Jean-Claude CHARRET

Pour nommer le régisseur et le mandataire :

Signatures précédées de la formule
« Vu pour acceptation »

Monsieur Julien LARREGOYTI, Régisseur

Vu pour acceptation

Monsieur Aurélien MULLER, 1^{er} mandataire suppléant

Vu pour acceptation

Monsieur Hervé SADON, 2^{ème} mandataire suppléant

Vu pour acceptation

Madame Florence LECHAUGUETTE, 3^{ème} mandataire suppléant

Vu pour acceptation

Madame Michèle BONAL, 4^{ème} mandataire suppléant

Vu pour acceptation

Monsieur Anas BOUKHABZA, 5^{ème} mandataire suppléant

Vu pour acceptation